

Accès à la hors classe

Consultation des appréciations

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Vendredi 15 juin 2018

La CAPD qui arrêtera le tableau d'avancement à la hors classe, se tiendra le 29 juin 2018. Les avis de l'IEN et l'appréciation de l'IA-DSDEN sont désormais consultables sur i-prof.

Pensez à <u>remplir ou à compléter votre fiche de contrôle syndical</u> jusqu'au 21 juin.

Quelles sont les voies de recours face à une appréciation estimée comme contestable ?

Les modalités d'accès à la hors classe ont été fixées par la <u>note de service parue au BO du 19</u> <u>février 2018</u>. Elle précise les modalités et les critères d'évaluation des enseignants. Voir également la <u>fiche du Kisaitou pratique 63</u>.

A titre transitoire, l'appréciation de ceux qui n'en ont pas eu, suite à un rendez-vous de carrière, et qui sont promouvables à la hors-classe au 1er septembre 2018, repose sur l'examen de leur dossier professionnel et implicitement de leur note pédagogique.

Conformément au texte réglementaire, pour celles et ceux qui ne seront pas promus à l'issue de cette campagne 2018, l'appréciation finale émise par les IA-DASEN ne sera pas revue et sera conservée pour les campagnes de promotion à la hors classe des années suivantes. A ce titre, cette appréciation est donc opposable. Plusieurs voies de recours existent.

Les voies de recours

- 1) Le désaccord concerne l'avis de l'IEN

 Prendre rendez-vous et lui demander un rendez-vous pour connaître les arguments qui
 ont conduit à sa décision. Saisir ensuite l'IA-DSDEN (voir cas n°2)
- Le désaccord concerne l'avis du Directeur académique
 Demander une révision de l'appréciation dans un délai de 30 jours francs.
- 3) Refus ou absence de réponse de la demande de révision dans un délai de 30 jours francs Saisir la CAPD pour demander la révision de l'appréciation finale

... Sauf que le décret PPCR prévoit qu'un recours n'est possible sur l'avis porté par le DASEN qu'à l'issue du rendez-vous de carrière. Ceux-ci n'ayant pas eu lieu pour la campagne 2018, les recours ne seront possibles qu'à partir de 2019.

Déposer un recours gracieux

En conséquence et compte tenu du caractère particulier de la constitution du tableau d'avancement pour la campagne 2018, le SNUipp-FSU 63 recommande aux collègues qui seraient en désaccord avec leur appréciation, d'engager une procédure de recours gracieux :

- 1) en adressant leur demande de révision dès le début de la semaine prochaine à l'IA-DASEN, par la voie hiérarchique,
- 2) en communiquant ce courrier au SNUipp-FSU 63 afin qu'il en soit porteur lors de la prochaine CAPD de ces demandes de recours.

Nous vous conseillons de <mark>sais</mark>ir la sectio<mark>n d</mark>épartementale du SNUipp-FSU 63 pour être aidé et conseillé. Des modèles de lettres sont à votre disposition.

Accès à la hors-classe : l'avis du SNUipp-FSU

Pour le SNUipp-FSU, le taux d'accès à cette hors-classe doit rejoindre celui du second degré pour augmenter encore le nombre de promus et obtenir une équité avec les enseignants du secondaire.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU 63 est intervenu auprès de l'Inspecteur d'académie pour obtenir une clause d'automaticité afin de permettre à tous les PE, notamment celles et ceux en fin de carrière, de partir en retraite en ayant accédé à la hors-classe.

Les contre-vérités répandues par une organisation syndicale qui se dit libre et indépendante n'a d'autre but que de chercher à masquer les positions qu'elle a prises lors du CTM du 7 décembre 2016 contre l'accès à la hors-classe pour tous et contre l'augmentation des salaires. On attend d'ailleurs son positionnement sur la remise à plat du PPCR envisagée par le gouvernement Philippe dans le cadre de l'ouverture du chantier sur les rémunérations des agents de la Fonction publique.

Nous reviendrons prochainement sur cette question.

N'attendez pas un problème pour vous syndiquer: le jour où vous en aurez besoin, il n'y aura peut-être plus de syndicat!



Rejoignez et adhérez au SNUipp

Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs de écoles et des professeurs de collège – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 x snu63@snuipp.fr

